

MATURITÉ SPÉCIALISÉE ORIENTATION PÉDAGOGIE (MSOP)

DIRECTIVES SUR LE TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

1 Bases légales

2 Objectifs et contenus du travail de maturité

3 Plagiat et respect des sources

4 Forme et structure du travail

5 Calendrier

6 Evaluation

7 Examens de maturité spécialisée, extrait de l'ODEM (2017)

8 Entrée en vigueur

Annexe A : Critères d'évaluation pour le travail écrit de maturité spécialisée

Annexe B : Critères d'évaluation pour la soutenance orale

Annexe C : Format des références bibliographiques et de citations (normes APA 6)

	<h3>1 Bases légales</h3>
CDIP	<p>Art. 17 al. 1 let. c du Règlement de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 12 juin 2003 :</p> <p>« ¹Le certificat de maturité spécialisée comprend :</p> <p>[...]</p> <p>c. un travail de maturité spécialisée dans le domaine professionnel choisi, préparé de façon personnelle et présenté sous la forme d'un travail particulier effectué dans le domaine des prestations complémentaires, travail qui doit consister en un document écrit ou une démonstration pratique par écrit ou oralement. »</p> <p>Art. 17 al. 2 du même Règlement :</p> <p>« ²[...] Des prestations supplémentaires doivent être attestées et vérifiables, leur suivi et leur validation incombant aux écoles de culture générale en collaboration avec les référents de la Haute Ecole Spécialisée et de la formation pratique. »</p>
ODEM	<p>Les bases légales cantonales sont l'Ordonnance de Direction sur les écoles moyennes (ODEM) du 16 juin 2017, entrée en vigueur le 01 août 2017.</p>
	<h3>2 Objectifs et contenus du travail de maturité</h3>
Bases légales (ODEM)	<p>Art. 103 al. 1 ODEM :</p> <p>« ¹Le travail écrit de maturité spécialisée comprend la définition d'une problématique pratique, la formulation d'une question directrice pertinente et d'un objectif, la présentation de la solution du problème et l'analyse des résultats à l'appui d'une conclusion. Il respecte les critères de la rédaction scientifique. »</p>

Visées du TM

Le travail de maturité (TM) vise à :

- a Observer et décrire l'organisation ainsi que le fonctionnement de l'école et de l'entité scolaire dans lequel elle s'inscrit.
- b Décrire la ou les classes de stages visitées et son rôle en tant que stagiaire.
- c Mener une réflexion, une recherche et une analyse personnelle à partir d'une situation significative issue du stage et la thématiser.
- d Utiliser les connaissances acquises durant les trois années d'ECG/EMSp ou celles de l'année de maturité spécialisée (au cours du stage ou du module).

Ci-dessous sont listées quelques attentes en lien avec ces objectifs généraux. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

a) Observer et décrire l'institution

L'élève donne un descriptif de l'institution dans laquelle le stage a été réalisé, et montre sa compréhension du fonctionnement et de l'organisation de l'école (rôle des différents professionnels de l'établissement, situation de l'établissement dans le contexte scolaire régional ou cantonal, etc.)

b) Décrire les classes visitées et le rôle en tant que stagiaire

L'élève présente son rôle au sein de l'équipe de professionnels et vis-à-vis des élèves. Elle ou il présente ses objectifs de stage et indique comment elle ou il les a conduits (ou non) à terme, ses responsabilités et les activités effectuées sous supervision, les difficultés rencontrées et les moyens mis en œuvre pour les surmonter. Enfin, l'élève indique en quoi le stage lui a été bénéfique et l'a conforté·e dans son projet professionnel.

c) Mener une réflexion approfondie sur un cas pratique

L'élève choisit une situation significative de son stage à partir de laquelle une recherche et une réflexion approfondie sont menées. Il s'agit en particulier de présenter une thématique, de définir une problématique et de formuler une ou des questions directrices pertinentes. L'analyse fait appel à des connaissances ou recherches théoriques. Elle comporte une partie pratique pour répondre aux questions de recherche (entretiens, questionnaires, mise en place d'activités ou de séquences didactiques, etc.) ainsi qu'une conclusion mettant en évidence les principaux acquis tirés de ce travail d'analyse.

d) Faire référence à des bases théoriques

Dans l'analyse d'un cas pratique, l'élève doit utiliser les connaissances acquises durant ses études à l'école de culture générale ainsi que celles tirées de ses lectures, et faire des liens entre théorie et pratique.

3 Plagiat et respect des sources

Principes généraux

Le TM est un travail personnel qui doit être réalisé en respectant les principes d'honnêteté intellectuelle.

Détection du plagiat

Le plagiat est le fait de copier sans référence à la source des portions du travail d'une autre personne. Conformément à la pratique en vigueur au Gymnase français de Bienne, l'EMSp charge les enseignantes et les enseignants de soumettre chaque TM à un système de détection informatique de plagiat. A cette fin, en même temps que son travail définitif, l'élève remet à son mentor une version électronique de son travail au format Word ou PDF, sans images ni graphiques, complètement anonymisé y compris dans les propriétés du document.

Tout plagiat avéré entraîne le refus du TM.

Citation des sources

Les courts extraits empruntés aux ouvrages consultés doivent être référencés en citant la source. La forme des références bibliographiques doit suivre les normes indiquées dans l'annexe C.

4 Forme et structure du travail

Forme du TM

a) *Forme*

- L'ampleur du travail se monte à 50'000 caractères au minimum (espaces compris) sans compter la page de titre, la table des matières, les références bibliographiques, illustrations et graphiques, soit environ 20 pages en police Times New Roman, taille 12pt, interligne 1,15.
- Mise en page : interligne 1,15 ou 1,5, taille de caractères 12pt, police au choix (recommandé : Arial, Helvetica, Times New Roman), marges usuelles [2,5(gauche), 2,5(droite), 2,5(haut), 2,5(bas)]
- Le travail est relié (par exemple au moyen d'anneaux plastiques) et rendu en 2 exemplaires (réfèrent ou référente ECG/EMSp, expert ou experte).
- Une copie électronique, en plus du travail lui-même, est à fournir pour les archives de l'école.
- Enfin, une autre copie électronique est à fournir pour être soumise au test anti-plagiat (voir point 3).

Structure du TM

b) *Structure*

Le travail comprend différentes parties.

- Une page de titre qui comporte également le nom de l'étudiant·e, la date, les références de l'école. Le titre fait référence à la thématique développée.
- Un résumé du travail, de type « quatrième de couverture ».
- Le corps du travail, qui contient une introduction, les différentes parties se rapportant au stage et à l'analyse d'un cas pratique (voir section 2), et une conclusion. La structure de cette partie laisse une ouverture à l'originalité et à la créativité.
- Une bibliographie.

5 Calendrier

Echéances

L'élève prend contact avec la référente ou le référent ECG/EMSp qui lui a été attribué dès réception du courrier correspondant. Il ou elle réfléchit à sa thématique en amont et prend déjà un premier rendez-vous avec sa référente ou son référent avant le début du stage.

Durant le stage, l'élève consigne ses observations et ses réflexions dans un journal qui lui sert de référence pour la rédaction de son travail. Selon discussion avec le référent ou la référente, le journal de bord peut faire partie intégrante de l'évaluation et être exigé à tout moment jusqu'à la présentation du travail.

Dès la fin du stage, à intervalles réguliers, l'élève reste en contact avec sa référente ou son référent pour lui parler de l'avancée de sa recherche et lui poser des questions si nécessaire.

La remise finale du TM et la soutenance sont fixées par un calendrier publié en début d'année par l'EMSp.

Le non-respect des échéances entraîne le refus du TM.

6 Evaluation

Bases légales (ODEM)

Art. 101 al. 1 ODEM :

« ¹Dans la filière de maturité spécialisée orientation Pédagogie, le travail écrit de maturité spécialisée et sa soutenance orale font chacun l'objet d'une note. »

Art. 104 al. 1 ODEM :

« ¹Dans la filière de maturité spécialisée orientation Pédagogie, le travail écrit de maturité spécialisée est soutenu à l'oral. »

Modalités d'évaluation

a) Modalités

- L'évaluation du TM est assurée par le référent ou la référente EMSp et l'expert ou l'experte.
- L'évaluation porte sur le dossier et la soutenance orale.
- La note du travail écrit de maturité spécialisée est communiquée à la candidate ou au candidat au plus tard une semaine avant la soutenance orale.

b) Critères d'évaluation

Admission à l'évaluation

Tout travail écrit qui ne respecte pas les exigences de forme (section 4a) ou les exigences en termes de niveau de langue (orthographe, grammaire, syntaxe) sera refusé et devra être amélioré dans les 4 jours ouvrables pour pouvoir être évalué. Faute d'amélioration, un échec sera prononcé.

Dossier écrit

Pour le dossier écrit, sont pris en compte :

- le déroulement du travail : autonomie, investissement personnel, etc. ;
- la forme du travail : respect des consignes, niveau de langue ;
- le contenu du travail : en particulier le rapport de stage et le traitement du cas pratique (définition de la problématique, méthodologie, liens entre théorie et pratique, analyse et esprit critique)

L'annexe A précise les critères retenus pour l'évaluation du travail écrit.

Soutenance orale Pour la soutenance orale :

- la présentation synthétique et l'analyse de l'expérience pratique ;
- la capacité de discussion et d'argumentation.

L'annexe B précise les critères retenus pour l'évaluation de la soutenance.

c) Remédiations, note générale

Remédiations Art. 103 al. 3 ODEM :

« ³Un travail écrit de maturité spécialisée jugé insuffisant peut être retravaillé une fois dans les quatre semaines suivant l'évaluation. La note attribuée à la version retravaillée ne peut pas être supérieure à 4. »

Si l'élève est admis·e à la soutenance orale, c'est la note globale du travail de maturité (travail écrit et soutenance) qui sera prise en compte pour l'admission aux examens.

Note générale Art. 104 al. 2 ODEM :

« ²La note générale du travail de maturité spécialisée se calcule sur la base de l'évaluation du travail écrit de maturité spécialisée et de la soutenance orale de celui-ci, la partie écrite valant deux tiers de la note et la partie orale un tiers. »

7 Examens de maturité spécialisée, extrait de l'ODEM (2017)

Admission aux examens Art. 107 al. 3 ODEM :

« ³[...] le candidat ou la candidate est admise à passer les examens de maturité spécialisée orientation Pédagogie à condition

- a qu'il ou elle ait effectué un séjour linguistique de quatre semaines dans une région alémanique ;
- b qu'il ou elle ait effectué un stage pédagogique de quatre semaines s'il ou elle est titulaire d'un certificat ECG dans le domaine professionnel Pédagogie et Travail social ou un stage pédagogique de six semaines s'il ou elle est titulaire d'un certificat ECG dans un autre domaine professionnel ;
- b1 qu'il ou elle ait été présente à au moins 90 pour cent des leçons de chaque discipline d'examen, de chaque branche et de la discipline artistique;
- c qu'il ou elle ait obtenu une note générale au moins suffisante pour le travail de maturité spécialisée et
- d qu'il ou elle se soit acquittée de la taxe d'examen. »

8 Entrée en vigueur

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^e août 2020.

Lieu et date :
Moutier, 01 février 2020

La direction

Critères
d'évaluation du
dossier écrit

Annexe A : Critères d'évaluation pour le travail écrit de maturité spécialisée

Travail écrit

Le travail écrit compte pour 2/3 de la note finale. Sont pris en compte la démarche, la forme et le contenu, selon les critères listés ci-dessous avec leur pondération (susceptible de modification).

En cas d'utilisation d'une autre grille, le mentor doit informer l'élève dès le début du suivi.

Déroulement du TM	Autonomie	1	Le candidat est capable d'évaluer sa progression et de faire appel aux personnes ressources en fonction de ses besoins
	Références	1	Les références choisies sont pertinentes et variées
	Investissement personnel	1	Le journal de bord identifie les principaux éléments liés à l'élaboration du TM
Forme		1	Le candidat a su par lui-même et sans rappel mettre en œuvre les conseils et recommandations donnés par l'enseignant chargé du suivi ou les personnes ressources.
	Présentation	1	La présentation générale est soignée et les exigences de forme (travail relié, nombre d'exemplaires, etc.) définies dans les directives sont respectées
	Structure	1	Le travail est clairement structuré (selon plan)
	Vocabulaire spécifique	2	La lecture du texte est fluide, le vocabulaire utilisé est spécifique et adéquat
	Langue	2	Le niveau de langue est correct (orthographe, grammaire, syntaxe)
	Citations, références	1	Les conventions bibliographiques, des références et des notes de bas de page sont respectées
Contenu	Longueur	1	Les exigences minimales en termes de longueur (selon les directives) sont atteintes, les différentes parties sont traitées de manière suffisamment approfondie
	Rapport de stage	1	Le lieu de stage et le rôle de stagiaire (avec objectifs) sont clairement présentés et mis dans le contexte professionnel.
	Problématique et méthodologie	3	Le sujet est correctement délimité et la problématique est clairement construite et exposée
		3	La démarche du travail et les choix méthodologiques sont pertinents et expliqués de manière complète et compréhensible
	Gestion des connaissances et des ressources	3	La mise en évidence des apports théoriques et/ou de la formation pratique suivie est cohérente et appropriée
		1	Les sources sont assimilées et présentées avec exactitude
	Analyse et esprit critique	3	Les liens entre théorie et pratique sont clairement identifiés et exploités à des fins de compréhension et d'étude du thème choisi
1		Le thème est mis en perspective selon différents points de vue et avec prise de distance (méta-position)	
Conclusion	1	Les conclusions personnelles sont pertinentes et en rapport avec le thème et le questionnement initial. Les éléments sont exposés de façon synthétique	
	1	La conclusion s'ouvre sur un prolongement éventuel et/ou une prise de recul sur son propre travail	

Critères
d'évaluation de la
soutenance orale

Annexe B : Critères d'évaluation pour la soutenance orale

La présentation orale compte pour 1/3 de la note finale.

La présentation dure 30 minutes. Elle se déroule en deux parties de 15 minutes :

- Présentation du travail
- Questions

Présentation orale La présentation orale compte pour 1/3 de la note finale. Sont prises en compte la présentation orale, les réponses aux questions, ainsi que les perspectives, selon les critères listés ci-dessous avec leur pondération (susceptible de modification).

En cas d'utilisation d'une autre grille, le mentor doit informer l'élève dès le début du suivi.

Soutenance orale	Présentation	1	Le niveau de langue et le choix des termes utilisés sont adéquats
		2	Les axes principaux et l'aboutissement du travail sont mis en évidence
	Réponses aux questions des experts	2	Les questions sont correctement comprises et peuvent être reformulées par le candidat
		2	Les réponses sont pertinentes dans le cadre du thème étudié
	Perspectives	1	Les bénéfiques personnels du TM sont identifiés dans l'optique d'un travail ultérieur et/ou d'un questionnement du projet professionnel

Annexe C : Format des références bibliographiques et de citations (normes APA 6)

Principes généraux

Le travail de certificat doit impérativement contenir une bibliographie présentant tous les ouvrages utilisés pendant la rédaction. Placée à la toute fin du travail, celle-ci permet de voir les références. Si le travail ne contient pas de bibliographie, ou si une source n'est pas citée, le travail ne sera pas accepté.

Des informations sur les normes APA 6 (American Psychological Association, 6e édition) et des exemples (dont une partie sont repris ici) sont disponibles sur le site de l'Université de Neuchâtel : https://www.unine.ch/ipe/home/formation-et-ressources/normes_apa.html

Citation dans le texte

La citation dans le texte se fait à partir du nom de l'auteur et de l'année de publication. Dans la plupart des cas (ouvrages avec 5 auteurs ou moins), la citation est mise entre parenthèse avec le nom du ou des auteurs et l'année de publication : (Piaget, 1952), (Gillioz, De Puy & Ducret, 1997). Si le nom de l'auteur fait partie de la phrase, la parenthèse ne contient que l'année : Piaget (1952) suggère que [...].

Pour les autres cas (auteurs multiples ou pas d'auteur, etc.), il est possible de se reporter au document mis en lien ci-dessus.

Livres, mémoires, thèses, ouvrages collectifs

a) Ouvrages (s'il s'agit d'un livre)

Nom de l'auteur, Initiale(s) du prénom. (année de publication). <i>Titre en italique : sous-titre en italique</i> (édition). Lieu de publication : Nom de l'éditeur commercial
--

Le cas échéant, les abréviations suivantes sont utilisées :

Éditeur scientifique : (Ed.) ou (Eds) au pluriel

« Sous la direction de » : (Dir.)

Exemple (1 auteur) : Hugo, V. (1862). *Les Misérables* (réédition 2014). Paris : Livre de Poche

Exemple (plusieurs auteurs) : Gillioz, L., De Puy, J. & Ducret, V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne : Payot.

Exemple (1 auteur qui n'est pas une personne) : Ville de Genève, Unité Agenda 21. (2006). *Culture et développement durable*. Genève : Ville de Genève

Exemple (mémoire) : Kaiser, M.-L. (2009). *Facteurs endogènes et exogènes influençant l'écriture manuelle chez l'enfant* [Thèse de doctorat]. Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques.

Exemple (ouvrage collectif sous la direction d'éditeur(s) scientifique(s)) : Schlemmer, P. (Ed.). (1996). *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarisation*. Paris : Karthala.

Articles

b) Articles (trouvés dans un journal, une revue, etc.)

Pour une revue, le nom de la revue et le numéro du tome sont en italique.

Pour un article de journal, le nom du journal est en italique.

Nom de l'auteur, Initiale(s) du prénom. (année de publication). Titre de l'article. *Nom de la revue et tome en italique* (numéro entre parenthèses), pages de l'article.

Exemple : Clot, Y. (2004). Le travail entre fonctionnement et développement. *Bulletin de psychologie*, 57(469), p. 5-12.

Exemple sans tome (dans ce cas, le numéro est en italique) : Thommen, E. (2000). Qu'est-ce qui fait rire les enfants ? *Educateur*, 13, p. 6-7.

Exemple (article de journal avec auteur) : Kubiack, K. (2010, 2 mars). Un mécontentement crescendo au Service des tutelles d'adultes. *Le Courrier*, p. 2.

Exemple (article de journal sans auteur identifiable) : Les prisonniers aussi victimes de la crise (2014, 11 février). *Le Matin*, p. 5.

Chapitre de livre

c) Chapitre issu d'un livre ou d'un recueil

Le nom du chapitre et du livre/recueil doivent apparaître.

Nom de l'auteur, Initiale(s) du prénom. (année de publication). Titre du chapitre avec première lettre majuscule. Dans puis Initiale du prénom. Nom (Ed.), *Titre du livre en italique* (pages). Lieu de publication : Editeur.

Exemple avec auteur : Rip, A. & Groenwegen, P. (1989). Les faits scientifiques à l'épreuve de la politique. Dans M. Callon (Ed.), *La science et ses réseaux* (pp. 38-40). Paris : La Découverte.

Exemple sans auteur : Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins du 9 octobre 1992. (2008). Dans *Recueil systématique du droit fédéral* (231.1, art. 25 1-2). Berne : Chancellerie fédérale

Ressources sur internet

d) Site internet ou section/page d'un site internet, document téléchargé

La date de création d'un site web n'est pas toujours facile à trouver : à défaut, on indique l'année de la dernière mise à jour. A la fin, on précise toujours la date à laquelle le site a été consulté.

Pour un article d'encyclopédie en ligne, le titre de l'article consulté n'est pas indiqué dans la bibliographie mais en citation dans le texte.

Nom de l'auteur, Initiale du prénom ou Nom de la collectivité. (date de publication ou date de dernière mise à jour du site). *Titre de la page d'accueil du site ou du document consulté*. Récupéré le jj.mm.aaaa de Adresse URL

Exemple (site internet dans son ensemble) : Haute École Pédagogique – BEJUNE. (2019). *La HEP-BEJUNE forme les enseignants de demain*. Récupéré le 22.10.2019 de www.hep-bejune.ch

Exemple (section d'un site internet) : Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. (2016). *Accueil – plandetudes.ch*

> *Plan d'études romand* > *Présentation générale*. Récupéré le 22.10.2019 de www.plandetudes.ch

Exemple (document téléchargé) : Salamin, A.-D. (2015). Mobile Collection and Dissemination of Seniors' Skills. Récupéré le 22.10.2019 de <https://www.hes-so.ch/data/secure/5402/document/2-MOCODIS-2015-5542.pdf>

Exemple (blog) : Haute école de travail social (Genève). (2015). *DOCDACTU* [Blog]. Récupéré le 23.02. 2015 de <http://hets-infotheque.blogspot.ch/>

Exemple (dictionnaire ou encyclopédie en ligne) : Psychomotricité (2019). Dans *Wikipédia*. Consulté du 10.09.2019 sur <http://fr.wikipedia.org/>

Autres sources

e) Autres sources

D'autres exemples, en anglais et en français, se trouvent dans en lien sur la page de l'Université de Neuchâtel donné en introduction de cette annexe.

Images

f) Image trouvée sur Internet

Les images n'entrent pas dans les références bibliographiques. La mention de l'origine de l'image est à inscrire directement sous l'image ou en note en bas de page (nom de l'auteur, URL de l'image).